



Puissances de la norme

Colloque international ~ 6 décembre 2013

Université d'Orléans ~ Université François-Rabelais de Tours



La norme est au cœur de nos sociétés et constitue par essence un objet transdisciplinaire. Son étymologie renvoie à une vision technique, le latin *norma* désignant un instrument du géomètre qui permet à la fois le tracé et la mesure, la démarcation et l'évaluation. Cette forme originelle demeure présente en filigrane dans l'acception immédiate du terme par tout individu appartenant à une société donnée, qui identifie la norme au moyen de l'actualisation du concept dans l'une de ses réalisations concrètes : lois, codes, règles, modes de comportement, jugement social, etc.

Parce qu'elle permet d'activer des couples antagonistes fondamentaux pour le gouvernement des conduites individuelles et collectives – affirmation/négation, inclusion/exclusion, autorisation/interdiction, sanction/récompense, etc. – la norme a su séduire les instances à même de se saisir des rapports de pouvoir, de rationalisation et d'administration des hommes et des choses. Dès lors, l'histoire de la constitution des sociétés et des organisations peut aussi se lire à l'aune de la construction de systèmes normatifs, c'est-à-dire de l'articulation et de la hiérarchisation de dispositifs discriminants mais aussi de leur évolution (diffusion, inversion, actualisation, migration, extinction).

Cette puissance de la norme est l'un des facteurs explicatifs de sa prolifération dans nos sociétés. Juridiques, économiques, techniques, sociales, les normes expriment aujourd'hui leur vitalité dans des sphères dont la variété masque mal la proximité des questions qui s'y jouent. D'autant que, loin d'être étanches, les systèmes normatifs (formalisés ou non) se contaminent les uns et les autres au risque de la surabondance sinon de la contradiction. Une telle propagation ne se comprend que si l'on ramène la norme à ce qu'elle représente en termes de contrôle et de domination pour l'entité qui s'en empare, que ce soit au niveau microscopique (le groupe social) ou macroscopique (l'organisation, l'État). De toute évidence, dans l'optique inverse, celui qui se voit absorber par le cadre normatif et, donc, défini par lui comme étant normal ou « a-normal », va en subir les effets, consciemment ou non, et se trouver pris dans un jeu de contraintes qui vont influencer son être (identité, affects, savoirs) et ses comportements (intentions, décisions, actions).

Discriminantes par nature (Canguilhem), empilées sous forme pyramidale (Kelsen), ressources disciplinaires imposées ou produites par l'histoire (Foucault), les normes semblent tantôt levier d'action ou emprise coercitive, principe de souveraineté légitime ou, au contraire, violence sociale justifiant déviance ou résistance.

C'est cet entrelacement de conceptions et d'usages de la norme que ce colloque se propose d'interroger en portant un éclairage délibérément multidisciplinaire sur cet outil décisif pour le fonctionnement des sociétés, des états et des entreprises, dans une perspective aussi bien rétrospective que prospective. Le souhait de voir se rencontrer (et, parfois, se confronter) des analyses relevant de champs disciplinaires différents (si l'intégralité des sciences humaines et sociales sont concernées, les sciences exactes croisent elles aussi des problématiques liées à la norme) conduit à une ouverture à des contributions embrassant des problématiques hétérogènes, mobilisant des méthodes variées et s'intéressant à des unités d'analyse différentes. Néanmoins, quelques grands thèmes s'imposent, au sein desquels les propositions pourront s'inscrire :

- le **sens de la norme** (Est-elle prescription nécessaire ? Mise en conformité facilitant la décision et, donc, l'action ? Modalité de transformation sociale ? Source de paralysie par mimétisme ? Expression par essence d'un pouvoir totalitaire ? Ou encore ressource ambivalente autorisant des lectures plurielles ? Une norme technique est-elle toujours une norme politique ?) ;
- la **production des normes** (S'agit-il d'un phénomène social émergent, d'un travail technocratique, d'un processus démocratique ? D'où le producteur de normes tire-t-il sa légitimité ? Une norme doit-elle s'imposer au détriment d'une autre ?) ;
- l'**adaptation des normes** aux contextes (Les normes visent-elles l'universalité ? Doit-on distinguer des applications locales et globales, des niveaux de normalisation distincts ?) ;
- la **prolifération des normes** (La prolifération des systèmes normatifs accroît-elle leur pouvoir ou, au contraire, entretient-elle une confusion, des redondances, des oublis qui ménagent des marges aux acteurs ? La normalisation managériale a-t-elle, par contagion, touché toute la société ?) ;
- l'**instrumentalisation des normes** (Les acteurs individuels ou les organisations, les forces politiques ou économiques agissent-ils *par* la norme ou *avec* la norme ? L'action *sur* la norme provoque-t-elle une distorsion injustifiable des rapports de force ?) ;
- l'**opposition aux normes** (Peut-on refuser la norme ? En jouant *contre* la norme, la déviance est-elle ni plus ni moins qu'une instrumentalisation comme les autres ? La résistance est-elle consubstantielle au processus normatif ?) ;
- l'**épistémologie de la norme** (Les sciences humaines et sociales doivent-elles être normatives ? Les normes axiomatiques doivent-elles s'imposer à toutes les disciplines ? Les classifications scientifiques créent-elles des normes sociales ? Les attentes de la société conduisent-elles à normaliser la recherche ?).

Depuis les diktats de la mode ou les règles de convenances jusqu'aux normes comptables en passant par la transposition dans la loi de principes moraux ou la constitution des indicateurs permettant d'évaluer la RSE, la norme étend son règne dans le quotidien de tout un chacun. L'Afnor énonce de plus en plus de standards techniques, les Français disputent à l'envi des règles de l'orthographe tandis qu'un candidat à l'élection présidentielle se rêvait en président « normal » et qu'une banque suisse défrayait la chronique par la précision du *dress code* imposé à ses cadres. Cette propension normalisatrice, ses origines et ses effets seront au cœur des débats lors de ce colloque.

Comité scientifique

Florence ABRIOUX (sociologie), LCP / université d'Orléans.
Pierre ALLORANT (histoire du droit), Polen / université d'Orléans.
Abdelmajid AMINE (gestion), IRG / université Paris-Est.
Lusin BAGLA (sociologie), Vallorem / université d'Orléans.
Mathias BÉJEAN (gestion), IRG / université Paris-Est.
Faouzi BENSEBAA (gestion), IRG / université Paris 8.
Dominique BESSIRE (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Sandrine BOULERNE (gestion), Vallorem / université de Tours.
Franck BRILLET (gestion), Vallorem / université de Tours.
Julien CAZALA (droit), CRJ Pothier / université d'Orléans.
Gilduin DAVY (histoire du droit), Polen / université d'Orléans.
Véronique DES GARETS (gestion), Vallorem / université de Tours.
Anne DELOUIS (anglais), Polen / université d'Orléans.
Hervé DUMEZ (gestion), CRG / École Polytechnique.
Jean-Paul DUMOND (gestion), IRG / université Paris-Est.
Jean GARRIGUES (histoire), Polen / université d'Orléans.
Frédéric GAUTIER (gestion), Primal / université Paris-Ouest.
Vincent GIARD (gestion), Lamsade / université Paris Dauphine.
Benoît JOURNÉ (gestion), Lemna / université de Nantes.
Jean-Philippe LAFONTAINE (gestion), Vallorem / université de Tours.
Joan LE GOFF (gestion), Vallorem / université de Tours.
Daniel LEROY (gestion), Vallorem / université de Tours.
Jacques LEROY (droit), CRJ Pothier / université d'Orléans.
Anne MIONE (gestion), MRM / université de Montpellier.
Emilia NDIAYE (latin), Polen / université d'Orléans.
Paul-Valentin NGOBO (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Stéphane ONNÉE (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Yvon PESQUEUX (gestion), Management et société / Cnam.
Éric PEZET (gestion), Primal / université Paris-Ouest.
François PRIET (droit), LCP / université d'Orléans.
Bernard RIBEMONT (histoire), Polen / université d'Orléans.
Dietmar RIEGER (littérature), université de Giessen (Allemagne).
Dominique ROUX (gestion), Pesor / université Paris-Sud.
Henri SAVALL (gestion), Iseor / université Jean Moulin Lyon 3.
Juliette SÉNÉCHAL (droit), CRDP / université Lille 2.
Mary Jane SCHENCK (littérature), université de Tampa (États-Unis).
Catherine THIBIERGE (droit), CRJ Pothier / université d'Orléans.
Béatrice TOUCHELAY (histoire), IRHIS / université Lille 3.
Pierre-Yves VERKINDT (droit), IRJS / université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Comité d'organisation

Dominique BESSIRE (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Joan LE GOFF (gestion), Vallorem / université de Tours.
Frédérique LETORT (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Emilia NDIAYE (latin), Polen / université d'Orléans.
Stéphane ONNÉE (gestion), Vallorem / université d'Orléans.
Bernard RIBEMONT (histoire), Polen / université d'Orléans.
Caroline LAMBERT, responsable administrative, Vallorem / université d'Orléans.
Laurence SALLÉ, responsable administrative, LCP-CRJ Pothier / université d'Orléans.

Normes géographiques

Le colloque se déroulera à l'université d'Orléans, Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

Normes calendaires

- Projet de communication (20 pages environ, *cf.* normes éditoriales ci-après) : **30 avril 2013.**

<p>Les projets de communications sont à envoyer à : colloque-norme@univ-orleans.fr</p>

- Avis du comité scientifique (après double évaluation anonyme) : 12 juillet 2013.
- Réception des textes définitifs : 14 octobre 2013.
- Colloque : **6 décembre 2013.**

Normes éditoriales

Les **propositions de communication** doivent être rédigés avec la police Times, corps 12, interlignage double, texte justifié et document paginé.

Elles comporteront une page de garde, avec le titre, le nom de l'auteur, sa discipline et son institution de rattachement et ses coordonnées postales et électroniques (en cas d'auteurs multiples, merci de préciser auquel les organisateurs doivent s'adresser).

Les textes seront précédés d'un **résumé** (300 mots) et de **mots-clefs**.

D'une longueur maximale de 20 pages (hors bibliographie, soit 50 à 60 000 signes), les **textes** seront rédigés dans le respect des normes syntaxiques et typographiques en vigueur, telles qu'exprimées dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale* (Paris, Imprimerie nationale, 1990) qui fait référence sur ce point. Nous attirons l'attention des auteurs sur le fait qu'en français, l'accent a valeur orthographique, y compris sur les capitales d'imprimerie (par exemple : « **MODELÉ** » vs « **MODÈLE** »), à l'instar de tous les autres signes diacritiques : cédille, tilde, etc.

Les **titres** et les sous-titres seront hiérarchisés dans le respect du système numérique international, c'est-à-dire selon un découpage de type : 1 ; 1.1. ; 1.2. ; etc.

La notation des **sources** (pour les schémas, tableaux, citations et données) doit être précise et exhaustive : les tableaux, schémas et éventuelles illustrations comporteront tous un titre et une référence ; les citations seront introduites et fermées par des guillemets français (« ... »), attribuées à leur auteur réel, avec référence complète en fin de texte.

Les **références bibliographiques**, classées par ordre alphabétique d'auteur (et chronologiquement pour un même auteur), s'organiseront selon la méthode dite « scientifique ». Le nom de l'auteur sera suivi de l'initiale de son prénom et, entre parenthèses, de la date de publication, puis de : *Titre du livre*, ville d'édition, éditeur ; ou : « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volume, numéro, pages.

Exemples :

Perec G. (1997), *Cantatrix sopranica L. et autres écrits scientifiques*, Paris, Le Seuil.

Else K., Vire A. (1974), « 45 years tomato throwing on amateur singers », *New Records Association Journal*, vol. 2, n° 27, p. 37-38.

Les titres de volumes (livre, thèse, revue, journal, etc.) nécessitent toujours l'italique. La date mentionnée est la date de parution originale. La répétition des lettres pour marquer la pluralité est à proscrire (on écrira donc « p. » et non « pp. » à l'américaine). Les références électroniques suivent les mêmes règles que celles des articles, avec mention impérative de la date de consultation du site Internet (ces ressources sont dynamiques).

Dans le corps du texte, on ne mentionnera que le nom de l'auteur et la date de publication, le tout entre parenthèses :

Exemples :

...les références citées proviennent d'un pastiche célèbre (Perec, 1997).

...plus on jette de tomates sur les sopranos et plus elles crient (Unsofort et Tchetera, 1973).

En cas d'auteurs multiples (plus de deux), seul le premier sera cité, suivi de la mention « *et al.* » (en italiques, il s'agit de l'abréviation de la mention latine « *et alii* »).

Exemple :

...il faut toujours citer ses sources (Guttenberg *et al.*, 2011).
